



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 131866

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur une mesure de précaution qui pourrait être prise pour faciliter le doublement d'un convoi routier composé de plusieurs ensembles dont la tête n'est pas visible du lieu où le dépassement est mis en oeuvre. Il suffirait qu'un panneau annonce la longueur totale de l'ensemble du convoi jusqu'à la tête pour informer le conducteur du risque qu'il court à entreprendre son dépassement. Il lui demande si une mesure de ce genre est possible.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131866

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2867

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)